

Covid-19 : la vie associative se poursuit pour créer de la solidarité entre juristes

27/03/2020



Formations en ligne, groupes LinkedIn, sites dédiés aux questions juridiques que pose la crise sanitaire liée au Covid-19. Le Cercle Montesquieu et l'AFJE se mettent en ordre de marche.

« Dans cette crise que nous traversons, le Cercle Montesquieu se doit d'être au plus près des besoins de ses membres ». Laure Lavorel, présidente du Cercle et directeur juridique international *de* Broadcom, résume l'objectif principal poursuivi par son association : celui de servir ses adhérents. Un objectif plus concret que jamais... Le Cercle et l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise) se mobilisent depuis plusieurs jours pour organiser une solidarité entre les juristes d'entreprise, confrontés à la gestion de crise de leurs entités et à des questions de droit inédites.

Partage de bonnes pratiques via LinkedIn

« Nous avons créé un groupe LinkedIn « les juristes face au coronavirus » car beaucoup de questions juridiques se posent. Cela permet l'échange de bonnes pratiques, de retours d'expériences, de témoignages, etc. », explique Marc Mossé, le président de l'AFJE et *senior director EU government affairs* de Microsoft Europe. Sans aller toutefois jusqu'à la consultation juridique. Le groupe est ouvert aux adhérents de l'association et à l'ensemble des juristes. En début de semaine, plus de 600 personnes s'y étaient déjà inscrites. Beaucoup de questions tournent autour de l'exécution des contrats en cette période particulière, de la force majeure ou encore de la tenue des AG des sociétés.

« Nous sommes tous face à l'inconnu »

Même chose du côté du Cercle Montesquieu avec son groupe LinkedIn cette fois-ci réservé à ses membres. « Nous sommes tous face à l'inconnu », commente Laure Lavorel. « Les échanges entre pairs m'ont aidé à établir mon plan de crise pour Broadcom ». Des plans qui demandent parfois aux juristes de plancher sur des questions inhabituelles. « Nous

sommes membres ou à la tête de cellule de crise de nos entreprises. Et nous devons répondre à énormément de questions autour du droit social qui se révèlent « top of the list » dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19 », telles que la mise en place du chômage partiel au sein de l'entreprise, l'imposition de congés payés aux salariés, etc. Le droit des faillites, des procédures collectives sont aussi des sujets regardés de très près. De même que la gestion des opérations de fusions-acquisitions en cours. « Nous sommes face à une crise d'ampleur. Les juristes sont sur le pont ». Et leur expertise - leur capacité à trouver des réponses juridiques, à s'entourer des bons cabinets d'avocats - mais aussi leurs soft skills - de leurs qualités humaines à leur leadership - leur permettraient d'apporter tout leur soutien aux directions générales de leurs sociétés.

Sur le site de l'AFJE et du Cercle Montesquieu, des pages dédiées au Covid-19 ont aussi été créées. Y sont répertoriées les informations circulant sur le web qui pourraient aider les juristes d'entreprise par thèmes (droit des sociétés, social, contrats, etc.). Au Cercle, un travail d'arborescence de la plateforme a été mené, avec un accompagnement en legal design. Car le but est d'aiguiller les adhérents dans la sélection d'une information juridique foisonnante sur le sujet du Covid-19. Un groupe de travail relaie les articles « de qualité » provenant des cabinets d'avocats Amis du Cercle mais aussi d'autres sources et les « poste » sur son site, explique Nathalie Rolland, directrice juridique d'une branche d'Hachette livre, qui s'est constituée volontaire pour travailler sur ce projet avant le confinement général.

Maintenir l'activité grâce au digital

« Nous voulons faire en sorte que tout soit mis en œuvre pour assurer la continuité de l'activité de l'AFJE », précise Marc Mossé. Toutes les équipes sont en télétravail. Et leur objectif est de maintenir un maximum de formations en utilisant les outils digitaux de visioconférences. Outils que les permanents de l'AFJE avaient l'habitude d'utiliser lorsqu'ils proposaient des webinars. L'urgence aujourd'hui est de former les intervenants extérieurs de l'association à ce nouveau procédé pour consolider un agenda qui reste bien fourni en dates et en sujets proposés. Entre fin mars et début avril, les thématiques suivantes sont ainsi proposées : « contrôler l'efficacité de son programme de conformité », « accompagner la phase finale d'une opération de M&A », « gérer son profil LinkedIn », ou le « conflit au sein de sa direction ». Et de courtes vidéos, réalisées par l'AFJE seule ou avec des partenaires, seront également proposées sur l'e-reputation des entreprises, les contrats informatiques, la signature électronique, etc.

Certaines conférences abordent aussi l'actualité. Lundi prochain, par exemple, ce sujet sera présenté : « COVID19 - Quelles réflexions juridiques intégrer dans la gestion de crise ? ».

Le Cercle Montesquieu organise aussi un maximum de commissions à distance. Et Laure Lavorel se montre optimiste : « il faut trouver le bénéfice d'une crise. La visioconférence

permet à certains de nos membres qui traditionnellement ne peuvent pas se déplacer lorsqu'ils sont à l'étranger, en région, ou dans le très grand Paris, de participer à nos réunions ».

Aucun dossier en « stand-by »

Les outils digitaux permettent encore la tenue des Conseils d'administration. La semaine dernière, vingt-cinq personnes ont assisté en ligne à celui de l'AFJE. Et « tout s'est très bien passé », commente Marc Mossé. Pour l'instant aucun dossier ne serait donc en « stand-by » à l'AFJE.

La crise aurait même permis d'accélérer un projet cher au Cercle Montesquieu. L'application de l'association disponible sur Iphone ou Android sera ouverte dans les tout prochains jours. Et toutes les semaines les « happy hours du Cercle » sont organisés en visioconférence. Une manière de conserver les moments de convivialité de la vie associative.

Sophie Bridier

Écrit par

Sophie Bridier

Autres articles de l'édition

- Covid-19 : la Commission européenne publie des orientations en matière de filtrage des investissements étrangers
- Covid-19 : facilités de paiement pour les droits et taxes perçus par la Douane
- Congés, jours de repos et durée du travail : ce que permet l'ordonnance